

DEC121854DR16

Décision portant nomination d'un assistant de prévention pour le Campus Gérard Mégie

LE DELEGUE

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 5 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n°040098DAJ du 29 octobre 2004 nommant Gilles Sentise délégué régional;

Considérant que Mme Colette Doressoundiram a suivi la formation initiale d'ACMO/assistant de prévention organisée par la délégation Paris A du 5 mars 2012 au 4 avril 2012 ;

DECIDE :

Article 1 : Mme Colette DORESSOUNDIRAM, technicienne de la recherche, est nommée assistante de prévention pour le Campus Gérard Mégie à compter du 1^{er} juillet 2012.

Mme Colette Doressoundiram exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Colette Doressoundiram est placée directement sous l'autorité du délégué régional de Paris Michel-Ange.

Article 2 : Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 18 juin 2012

Le délégué régional de Paris Michel-Ange

Gilles Sentise